



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Comité de déontologie de l'académie de Créteil

AVIS SUR LA FACILITATION DES RECHERCHES EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 21 novembre 2024

Les recherches en éducation faites à partir d'observations en établissement scolaire sont indispensables pour faire progresser les réflexions concernant une école plus performante. Dans une société de la connaissance et de l'innovation marquée par l'accélération de la construction et de la transmission des connaissances, par la compétitivité internationale, les organismes et les établissements publics d'enseignement et de recherche occupent une place privilégiée pour contribuer à relever les défis actuels et futurs. Leur responsabilité est de fournir des avancées décisives des savoirs, de les diffuser, de les transférer et de concourir à la mise en œuvre d'une expertise qualifiée, notamment en appui des politiques publiques. Toutes les recherches doivent s'inscrire dans une démarche scientifique rigoureuse et intègre.

Rassurer la communauté éducative

Pour le bon déroulement des recherches en établissement scolaire, il est essentiel de tout faire pour que le terrain d'exercice soit pleinement en accord avec les chercheurs.

« Tous les acteurs doivent se sentir respectés et à attentifs au terrain qui est pour nous essentiel ; nous veillons donc à ce que ce qu'ils puissent à tout instant interrompre leur coopération avec les chercheurs. Les doctorants interviennent généralement dans le cadre de projets collectifs et sont donc encadrés sur le terrain aussi par des chercheurs. Par exemple, depuis le début de l'année, je parcours nos terrains avec une doctorante qui est systématiquement présentée à l'ensemble des acteurs. Comme nous travaillons beaucoup avec l'Éducation Nationale, nous recueillons les autorisations de l'ensemble des acteurs de la chaîne hiérarchique et demandons aux enseignants s'ils acceptent de participer à la recherche. Nous faisons signer des documents aux enfants ou enseignants lorsqu'ils sont observés, enregistrés et/ ou filmés. Lors des transcriptions, l'ensemble des données est anonymisé. Enfin, nous produisons un plan de gestion des données public qui garantit la publicisation de nos méthodologies ».

Un Maître de conférences du laboratoire CIRCEFT
(centre interdisciplinaire de recherche culture, Éducation, formation, travail)

Comme le disent des chercheurs de l'INSPE de l'académie de Créteil : *« Quand nous envoyons un doctorant sur le terrain, il est d'usage obligatoire de le présenter aux équipes pédagogiques avant toute intervention dans l'établissement. Cela permet aussi pour nous de mieux visualiser les locaux qui accueilleront l'expérimentation et trouver un local adapté. Nous transmettons toujours un courrier explicatif, à destination des parents, expliquant l'objet d'étude et le principe du consentement. Il nomme explicitement le référent de l'étude et la personne qui sera auprès des élèves. De plus en plus, le rectorat demande à ce que des conventions soient établies entre le laboratoire et l'établissement, cela permet de formaliser les choses et ce n'est pas très long à mettre en place. Par ailleurs les laboratoires passent majoritairement par des validations éthiques des expérimentations qui sont menées, validations qui sont de plus en plus demandées par les revues qui publient les articles scientifiques. »*

Ces bonnes pratiques doivent être connues de tous les établissements scolaires appelés à être sollicités par des chercheurs. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'arrêté du 26 août 2022 qui a établi l'obligation pour les établissements publics d'enseignement supérieur de faire évoluer leur charte du doctorat en y intégrant un paragraphe relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique

Dans cette logique, des comités d'éthique ont été mis en place dans les universités, les INSPE, les centres de recherche pour notamment « aider les porteurs de projets de recherche de l'université qui le sollicitent sur les questions éthiques concernant leurs travaux transmis par les chercheurs responsables des projets concernés. À cette fin, il assure deux missions :

Comité de déontologie de l'académie de Créteil

- a) produire un « avis individuel » écrit formalisé (avec numéro d'avis) sur le respect des exigences éthiques et des réglementations en vigueur de chaque projet de recherche qui lui est soumis ;
- b) produire et diffuser des « avis généraux » ainsi que de la documentation et des formations sur les questions transversales d'éthique en recherche.

Tout responsable d'établissement scolaire, tout IEN, tout directeur d'école peut donc demander le numéro de l'avis du comité d'éthique de la structure universitaire concernée.

De même, tous les travaux de recherche menés dans une école, un collège ou un lycée doit prévoir, avant tout démarrage, une lettre informative pour tous les personnels de l'école ou de l'établissement scolaire, pour les parents et, en collège et en lycée, pour les élèves.

C'est ainsi que les recherches en éducation indispensables se mèneront dans la sérénité dans tous les écoles, collèges et lycées de l'académie.